

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

18 juillet 2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur CHATELLIER Julien qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Monsieur FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie. Monsieur DEROUET Richard.

Absent(s) : non excusés :

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Procurations : 5

Votants : 14

Monsieur EDINE Pierre a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL2024/07/24-02

DEVIS AMENAGEMENT ET REFECTION DE VOIRIES

a) Aménagements de voirie

Trois aménagements de voirie (dos d'âne face à l'école, ralentisseurs rue du Val de Souilles et réfection de la route de la Butte au Long) sont à prévoir. Trois entreprises ont été sollicitées pour le chiffrage (SAS Patrick Poisson TP, Lehodey TP et Eurovia). Faute de données suffisantes, le devis d'aménagement de la rue du Val de Souilles et le devis de réfection de la route de la Butte au long seront étudiés ultérieurement.

➔ Ralentisseur face à l'école (RD20) :

Trois offres chiffrées ont été fournies :

- Poisson TP : 4 387.20€ HT
- Eurovia : 6 963 € HT
- Lehodey TP : 5 409€ HT

b) Séparateurs de voie

Dans l'objectif de faire ralentir les véhicules, une séparation temporaire de la voie sur la Vieille route est envisagée. La solution « séparateurs de chantiers rouge/blanc » est retenue et a été chiffrée par deux entreprises :

- Entreprise Sodilor :

Modèle *essential* : hauteur 50cm, basique : 1 709.28€ HT

Modèle *secureol*, hauteur 50cm : 2 088.48€ HT

Modèle *secureol*, hauteur 75cm : 2 104.68€ HT

- Entreprise Signaux Girod (disponible chez OLG Buro aux mêmes tarifs) :

Modèle *squale*, hauteur 50cm : 1 069.50€ HT

Modèle *squale*, K16, hauteur 70cm, 1200x700x500, blanc RR (15pc) et rouge RR (15pc) : 1 487.85€ HT

Oui l'exposé de Messieurs Rodolphe JARDIN et Pierre EDINE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise Poisson TP pour un montant de 4387.20 € HT pour la réfection du ralentisseur face à l'école.
- **VALIDE** le choix des séparateurs de voie suivants : Modèle *squale*, K16, hauteur 70cm, 1200x700x500, blanc RR (15pc) et rouge RR (15pc) : 1 487.85€ HT.
- **VALIDE** la décision de commander les séparateurs de voie à l'entreprise OLG Buro et **AUTORISE** Monsieur le Maire à contacter cette entreprise pour le chiffrage des mêmes produits aux mêmes tarifs.

Le secrétaire de séance
Pierre EDINE



Le Maire
Rodolphe JARDIN

